

Décision n° 2026/02
relative à l'accréditation de
Institut textile et chimique de Lyon
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Institut textile et chimique de Lyon
Sigle :	ITECH
Type :	Privé
Académie :	Lyon
Sites de l'école :	Ecully

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n° 2020/06-08

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Renouvellement périodique) :
Ingénieur diplômé de l'Institut textile et chimique de Lyon, sur le site de Ecully, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Institut textile et chimique de Lyon ;
- Vu le rapport établi par Yoan GALLO (membre de la CTI, rapporteur principal), Daniel CORDARY (corapporteur), Paul RINGENBACH (expert), Mourad ZGHAL (expert international), Emilie COMBRES (experte élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 3 février 2026 ;
- Entendus : Jerome MARCILLOUX, directeur de l'ITECH, Alain REYNIER, directeur adjoint en charge des études de l'ITECH

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut textile et chimique de Lyon, sur le site de Ecully	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2028-2029	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Institut textile et chimique de Lyon, sur le site de Ecully	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2028-2029	restreinte

La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école

L'école propose un cycle préparatoire.

L'école devra répondre à une **injonction**, formalisée par un plan d'action concernant la mise en place d'une expérience internationale individuelle sur la formation initiale sous statut d'étudiant, inscrite dans le règlement des études et respectant les critères de durée de la CTI. Ce document est à transmettre pour le **15 juillet 2026**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cette décision s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Intégrer une démarche qualité structurée et partagée, reposant sur une cartographie des processus, l'identification des responsabilités et la mise en place d'indicateurs de pilotage permettant un suivi effectif de l'amélioration continue ;
- Renforcer significativement l'adossement à la recherche académique avec un impact visible sur la pédagogie :
 - Par la création d'une fonction d'enseignant-chercheur conforme aux attendus de la CTI ;
 - Et en s'appuyant de manière plus opérationnelle sur des partenariats ;
- Structurer et formaliser le fonctionnement des conseils de perfectionnement, en précisant leur composition, leur rôle dans l'évolution des formations et la traçabilité des décisions et recommandations ;
- Mettre en œuvre une participation effective des étudiants aux instances académiques, notamment au conseil des études, en cohérence avec les attendus en matière de gouvernance partagée et d'amélioration continue.

Pour le diplôme Ingénieur diplômé de l'Institut textile et chimique de Lyon, sur le site de Ecully

- Revoir en profondeur la structuration des blocs de compétences de la fiche RNCP de manière à refléter les activités et métiers visés
- Déployer une démarche compétences partagée par les équipes pédagogiques et lisible pour les élèves et la rendre opérationnelle en précisant la progressivité des acquis et les modalités d'évaluation associées ;
- Clarifier les modalités des enseignements à distance au sein du syllabus et mettre en évidence le temps de travail personnel sur chaque ECUE.

Pour la FISE

- Mettre en place une expérience internationale individuelle obligatoire pour tous les élèves, inscrite dans le règlement des études et conforme aux critères de la CTI.

Décision pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants:

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Institut textile et chimique de Lyon - ITECH Master Engineering degree	2026	2028-2029

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 3 février 2026

En présence de Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Pascal BIDAN, Pascal BODET, Michèle CYNA, Anne DAIRE, Françoise DELPECH, Marie-Annick GALLAND, Yoan GALLO, François HESDIN, Xavier KLÉBER, Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Nadine LECLAIR, Fabrice LOSSON, Stéphanie LOUP-CAESTECKER, Farida MAZARI, Sébastien MENIQUE, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Bertrand RAQUET, Rodolphe REVERCHON, Rémy ROGACKI, Gilles SAINTEMARIE, Patricia SOURLIER, Philippe STOLTZ, Timothée TOURY, Pascal TRIBOULOT, Gilles TRYSTRAM

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 10 mars 2026

Le rapporteur principal



Le secrétaire greffier



La présidente
Claire PEYRATOUT

